REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
COMMUNE DE MONTRACOL
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT
N° 6 du 23 fevrier2024

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

D936 – D67 - Route de Bois Ravaux

LE MAIRE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

VU la demande de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS – située Avenue du Docteur Georges Levy, Parc du Moulin à vent – 69693 VENISSIEUX, et représentée par Madame HAMADI Safia, en date du 20 février 2024 ;

CONSIDERANT que pour permettre les interventions mobiles sur les infrastructures télécoms et chambres télécom, travaux de tirage, raccordement, soudures de la fibre optique ORANGE et assurer la sécurité des usagers de la voie pendant le chantier, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 :
La circulation sera réglementée sur la D936 – D67 - Route de Bois Ravaux, dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable **à partir du 26 février 2024 et pour une durée de 7 jours calendaires.**

ARTICLE 2 :
La circulation sera alternée par des feux tricolores.

Un empiétement sur la chaussée est prévu.

ARTICLE 3 :
L'interdiction ne concerne pas les engins de secours.
Il est par ailleurs nécessaire de conserver une voie de circulation libre de 3m pour les services de secours.

ARTICLE 4 :
La signalisation au droit et aux abords des travaux sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par :

- Madame HAMADI Safia, chargée du chantier, joignable au 06 70 75 61 66

ARTICLE 5 :
La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée.
La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

ARTICLE 6 :
Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de **LYON** dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 :
Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
Le maire,
L'entreprise SPIE CITYNETWORKS, chargée des travaux
Le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de BOURG EN BRESSE,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
M. le Chef de Corps du CPINI de Montracol,
L'Entreprise KEOLIS, chargé du transport scolaire sur la commune,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Montracol, 23 février 2024

Le Maire,
David LAFONT

MAIRIE de MONTRACOL (AIN)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : ..... Prénom : .....
Dénomination : SPIE CityNetworks Représenté par : Mme HAMADI Safia
Adresse Numéro : 33 Extension : ..... Nom de la voie : Avenue du Docteur Georges Lévy
Parc du Moulin à Vent
Code postal 6 9 6 9 3 Localité : VENISSIEUX Cedex Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 7 0 7 5 6 1 6 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ...
Courriel : safia.hamadi@spie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ...
Courriel : .....@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : D936 - D67 - RTE des BOIS RAVAUX
Code postal 0 1 2 6 0 Localité : MONTRACOL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : .....
Description des travaux : .....
Interventions sur des infrastructures télécoms et chambre télécom
Travaux de tirage, raccordement, soudures de la fibre optique ORANGE
Date prévue de début des travaux : 2 6 0 2 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 7

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 7 Date de début de réglementation 2 6 0 2 2 0 2 4
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☑ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☑ largeur de voie maintenue ...
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ...

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	☐	véhicules légers	☐	véhicules légers	☐
poids lourds	☐	poids lourds	☐	poids lourds	☐

Vitesse limitée à : ___ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

Intervention mobile sur réseau télécom existant

Chambre sur chaussée et trottoir

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : Mme HAMADI Safia

Adresse Numéro : 33 Extension : ..... Nom de la voie : Avenue du Docteur Georges Lévy

Parc du Moulin à Vent

Code postal 6 9 6 9 3 Localité : Venissieux Cedex Pays : .....

Téléphone 0 6 7 0 7 5 6 1 6 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___

Courriel : safia.hamadi@spie.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 2 0 0 2 2 0 2 4

Nom : BECHEKIRI Prénom : Souad Qualité : Assistante Travaux

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

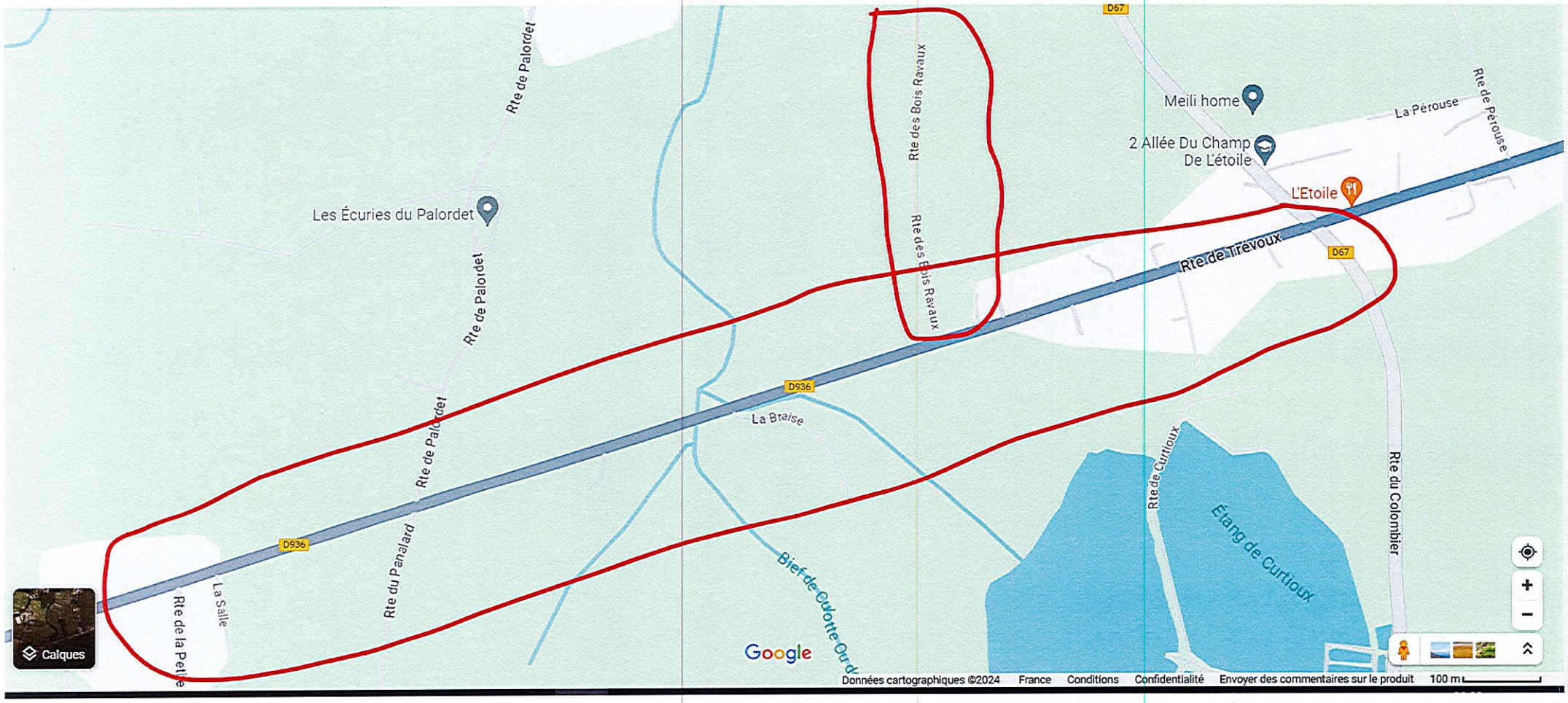
Rte de Palordet
Rte des Bois Ravaux
Rte des Bois Ravaux
D67
Meili home
La Pérouse
Rte de Pérouse
2 Allée Du Champ De L'étoile
L'Etoile
Les Écuries du Palordet
Rte de Palordet
Rte de Trévoux
D67
D936
La Braise
Rte de Palordet
Rte du Panalard
Rte de Curtioux
Étang de Curtioux
Rte du Colombier
D936
La Salle
Rte de la Petite
Bief de Culotte Ou d'
Calques
Google
Données cartographiques ©2024
France
Conditions
Confidentialité
Envoyer des commentaires sur le produit
100 m